

COMMUNE D'ETAULES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

REPRISE DE VOIRIE- ALLEE DE LA SALINE

Par arrêté n° 2026-06-055 en date du 24 06 2026, le Maire, Vincent BARRAUD, de la commune d'ETAULES a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable au transfert dans le domaine public communal de la voirie dénommée **allée de la Saline**.

L'enquête publique se déroulera du **09 juillet 2026 à 09h00** au **24 juillet 2026 à 17h00 inclus**, soit pendant une durée de **16 jours**.

Le dossier d'enquête sera mis à la disposition du public en mairie d'ETAULES, du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Le public pourra également consulter le dossier d'enquête publique et formuler des observations, sur le site de la mairie : <https://www.mairie-etaules.fr>

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique dès sa parution.

Par ailleurs, le public pourra adresser ses observations et propositions écrites à Monsieur le commissaire enquêteur durant toute la durée de l'enquête,

- par voie postale au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante :

Mairie
Enquête publique « Projet de reprise de voirie – allée de la Saline »
A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur
27 rue Charles Hervé
17750 ETAULES

- sur le site internet : <https://www.mairie-etaules.fr> par le lien de contact

- par voie électronique à l'adresse : mairie@ville-etaules17.fr

Le commissaire enquêteur assurera des permanences à la mairie d'ETAULES, aux dates et heures suivantes :

- Jeudi 9 juillet 2026 de 9h00 à 12h00
- Jeudi 16 juillet 2026 de 14h00 à 17h00
- Vendredi 24 juillet 2026 de 14h00 à 17h00

À l'issue de l'enquête, les conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public en mairie pendant une durée d'un an.